



La maturité professionnelle

La maturité professionnelle consiste en une formation professionnelle certifiée par l'obtention d'un CFC (Certificat fédéral de capacité – apprentissage), complétée par une formation élargie en culture générale accomplie en école. Elle donne principalement accès aux hautes écoles spécialisées (HES). Pour être admis dans les universités et écoles polytechniques suisses, les détenteurs d'une maturité professionnelle doivent effectuer un complément de formation avec un examen à la clé: la passerelle «maturité professionnelle – hautes écoles universitaires», aussi appelée passerelle Dubs (voir p. 6 et encadré ci-dessous).

Il existe deux voies pour obtenir la maturité professionnelle:

- *en formation intégrée*: parallèlement à une formation initiale en école professionnelle, de commerce ou de métiers;
- *en formation post-CFC*: après une formation professionnelle initiale suivie à temps complet ou à temps partiel en cours d'emploi.

Il est également possible aux détenteurs d'un CFC n'ayant pas suivi l'un des cursus ci-dessus de se présenter aux examens fédéraux de maturité professionnelle afin d'obtenir le certificat.

Créée en 1994, la maturité professionnelle avait trois objectifs: revaloriser la formation professionnelle, faciliter l'accès à l'éducation tertiaire pour les étudiants issus de la formation professionnelle et harmoniser le système de la formation professionnelle au niveau national. Ainsi, ce certificat a ouvert une voie

entre la formation professionnelle initiale et les HES et a permis à l'éducation professionnelle de devenir partie intégrante du système de formation suisse.

La nouvelle maturité professionnelle est tournée vers les HES et son plan d'études décline clairement les compétences spécifiques et transdisciplinaires requises pour pouvoir entreprendre des études dans une filière HES.

En 2009, une réforme de la maturité professionnelle a été décidée afin d'assurer une meilleure cohérence de la formation, jusque-là caractérisée par la diversité. Cette réforme s'est principalement concrétisée par un plan d'études unique (le *Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle* – PEC MP)¹, qui remplace les quatre plans d'études en vigueur auparavant, et l'instauration de cinq orientations à la place des six types de maturités professionnelles connues jusque-là.

L'accès aux universités n'est pas réservé uniquement aux détenteurs d'une maturité gymnasiale. D'autres possibilités existent, telle qu'une admission sur dossier ou la réussite d'un examen d'admission ainsi que, depuis 2004, la voie indirecte de la passerelle «maturité professionnelle – hautes écoles universitaires» (voir p. 6). «Le certificat de l'examen complémentaire n'équivaut pas juridiquement à un certificat de maturité gymnasiale. Le certificat de maturité professionnelle complété du certificat d'examen complémentaire donne toutefois accès à toutes les filières d'études de toutes les hautes écoles universitaires de Suisse» (voir [lien](#)).

L'OFS fournit quelques informations concernant la passerelle entre la maturité professionnelle et l'entrée dans une haute école. En 2013, 139 certificats ont été obtenus à Berne* et 76 dans le canton de Vaud, parmi lesquels figurent 55 % de femmes pour les deux cantons (Tableau 2). Dans les cantons de Fribourg* et du Tessin, respectivement 30 et 17 certificats ont été attribués, dont pour la moitié à des femmes fribourgeoises* et à environ un tiers de Tessinoises.

Tableau 2: Certificat de la passerelle maturité professionnelle – haute école universitaire, en 2013 (N)

	Total	Femmes
CH	710	304
BE*	139	77
FR*	30	15
GE	0	0
JU	0	0
NE	0	0
TI	17	6
VS*	0	0
VD	76	42

Remarque: Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble (*).

Source et complément d'information: [OFS](#) (Maturités gymnasiales: tableaux de base) (page consultée le 19.2.2015)

Elisabetta Pagnossin et Franca Armi, collaboratrices scientifiques, IRDP

1. Édité en décembre 2012, le PEC MP est entré en vigueur en janvier 2013 et introduit dès la rentrée 2015-2016.



De nouvelles orientations pour la maturité professionnelle

Alors que les *types* de maturité avaient été déterminés à partir des formations initiales, les *orientations* sont désormais définies en rapport avec les filières de formation des HES (voir tableau ci-dessous). La nouvelle maturité professionnelle est ainsi tournée vers les HES et son plan d'études décline clairement les compétences spécifiques et transdisciplinaires requises pour pouvoir entreprendre des études dans une filière HES.

Orientations de la maturité professionnelle	Domaines d'études HES apparentés à la profession CFC
Technique, architecture et sciences de la vie	Techniques et technologies de l'information Architecture, construction et planification Chimie et sciences de la vie
Nature, paysage et alimentation	Agriculture et économie forestière
Économie et services	Économie et services
Arts visuels et arts appliqués	Design
Santé et social	Santé Travail social

Le choix de l'orientation de maturité professionnelle se fait non seulement en rapport avec la profession apprise mais aussi en fonction de la filière HES visée. Un apprenti ébéniste, par exemple, peut suivre une maturité technique s'il vise des études en architecture dans une HES, tandis qu'une maturité artistique est plus appropriée s'il souhaite étudier dans une École cantonale d'art.

Un plan d'études unique

Le PEC MP établit la composition de l'enseignement des différentes orientations menant à la maturité professionnelle pour toute la Suisse de la façon suivante :

- le *domaine fondamental* : quatre branches enseignées dans toutes les orientations : première langue nationale – deuxième langue nationale – troisième langue – mathématiques ;
- le *domaine spécifique* : choix de deux branches (en rapport avec l'orientation) parmi les suivantes : finances et comptabilité – arts appliqués, art, culture – information et communication – mathématiques – sciences naturelles – sciences sociales – économie et droit ;
- le *domaine complémentaire* : choix de deux branches (complétant le domaine spécifique) parmi les suivantes : histoire et institutions politiques – techniques et environnement – économie et droit ;
- le *travail interdisciplinaire*, portant sur un projet s'appliquant au monde du travail et à au moins deux branches de l'enseignement de la maturité professionnelle.

Comme l'introduction du PEC MP et des nouvelles orientations n'interviendra qu'à partir de la rentrée scolaire 2015-2016, les données disponibles actuellement correspondent à l'ancienne maturité professionnelle et à ses six types.

La moitié (49.8 %) des certificats de maturité professionnelle délivrés en Suisse en 2013 portent sur le type commercial (Tableau 3). Parmi les cantons analysés, ce choix est plébiscité par la majorité des jeunes : plus spécialement par les Neuchâtelois (64.4 %), Genevois (63.2 %) et Jurassiens (60.4 %). En revanche, il est inférieur à la moyenne nationale dans les cantons de Berne* (49.6 %), Fribourg* (40.4 %) et du Tessin (38.8 %). Le type technique représente le deuxième choix d'orientation le plus suivi par les jeunes détenteurs d'un certificat de maturité professionnelle : les deux cinquièmes (38.4 %) des Fribourgeois* l'ont obtenu, de même que 29.6 % des Tessinois.

Les Genevois et les Tessinois optent relativement plus que la moyenne suisse pour le type artistique, les Fribourgeois* et les Bernois* pour le type artisanal, et les Neuchâtelois (2.6 %) pour le type sciences naturelles. Par contre, les Genevois sont bien moins nombreux (3.2 %) à avoir préféré le type santé-social. Les jeunes Vaudois (21.3 %) et Tessinois (20.9 %) sont relativement plus nombreux que la moyenne suisse à obtenir le certificat de maturité professionnelle dans le domaine santé-social.

Tableau 3 : Certificats de maturité professionnelle selon le canton de domicile et le type, en 2013 (%)

	Type technique	Type commercial	Type artistique	Type artisanal	Type sc. naturelles	Type santé-social
CH	26.9	49.8	5.8	1.9	1.1	14.5
BE*	26.7	49.6	3.0	4.0	1.1	15.6
FR*	38.4	40.4	2.1	4.8	0.5	13.8
GE	18.3	63.2	12.8	1.3	1.3	3.2
JU	21.4	60.4	0	0	2.6	15.6
NE	18.8	64.4	3.4	0	1.7	11.8
TI	29.6	38.8	10.7	0	0	20.9
VS*	23.3	57.8	6.4	0.8	0.8	10.9
VD	20.5	51.1	6.1	0.1	0.9	21.3

Remarque : Les cantons bilingues (*) sont pris dans leur ensemble.

Source et complément d'information : [OFS](#) (page consultée le 19 février 2015)

Elisabetta Pagnossin et Franca Armi, collaboratrices scientifiques, IRDP



Des **objectifs généraux**, des **compétences spécifiques** ainsi que des **compétences transdisciplinaires** (capacité de réflexion; compétence sociale; comportement en situation d'apprentissage et de travail; utilisation des technologies de l'information et de la communication – compétences TIC – ...) sont définis pour chacune des branches relevant des trois domaines susmentionnés et doivent être acquis par les étudiants à l'issue de leurs études. Ces compétences minimales sont étroitement liées aux différentes orientations et représentent la base de l'examen de maturité professionnelle.

Ces exigences permettent de définir clairement le niveau de performance attendu des étudiants souhaitant entreprendre des études en HES et d'assurer la cohérence de la maturité professionnelle au-delà des frontières cantonales. Tout en conférant une structuration à l'enseignement menant à la maturité professionnelle, le PEC MP réserve une marge de manœuvre importante aux cantons, écoles et enseignants: il prévoit que des « plans d'études des écoles » soient rédigés dans les régions, les cantons ou les écoles professionnelles, afin de compléter le PEC MP et ainsi de l'adapter aux réalités et aux contraintes particulières des écoles et filières de formation.

Un plan d'études romand pour la maturité professionnelle

La rédaction de « plans d'études des écoles » ne consiste pas à réécrire des plans d'études mais bien à compléter le PEC MP là où cela est prévu. Il s'agit par exemple de préciser la répartition horaire par semestre ou par année pour les branches, la chronologie du traitement des contenus ou les modalités d'application de l'enseignement transdisciplinaire.

Plutôt que rédiger des plans d'études d'établissements, voire sept plans d'études cantonaux, les experts des cantons romands ont soutenu à l'unanimité en 2012 l'idée d'un modèle unique pour la Suisse romande. En effet, le PEC MP présentant un contenu relativement détaillé, non seulement l'élaboration de sept plans d'études cantonaux ne se justifiait pas, mais une collaboration présentait également l'avantage de favoriser l'harmonisation et la coordination romandes.

Les cantons romands, réunis au sein de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP), ont ainsi décidé en mars 2013 d'unir leurs efforts afin de rédiger, avec un soutien financier de la part du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), un PEC MP romand: le *Plan d'études romand pour la maturité professionnelle* (PER-MP). Celui-ci entrera en vigueur en août 2015, comme le PEC MP.

Objectifs

Le PER-MP constitue un instrument de coordination romande visant à :

- unifier le niveau d'exigence propre à la maturité professionnelle sur l'ensemble de la Romandie;
- harmoniser la qualité de l'enseignement en maturité professionnelle;
- garantir l'égalité des chances et de traitement des étudiants, quel que soit leur canton d'origine;
- faciliter la mobilité géographique des étudiants;
- valoriser la maturité professionnelle à l'échelle régionale et lui offrir plus de visibilité.

Le PER-MP est appelé à servir de document-type lors des demandes de reconnaissance de nouvelles filières d'études à présenter par chaque canton au SEFRI (décisions prises après consultation de la Commission fédérale de la maturité professionnelle).





Réalisation

Les travaux ont été placés sous la responsabilité de la conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO) de la CIIP. Elle a créé un groupe de travail (GT) « Maturité professionnelle » dont la composition diversifiée – enseignants, directeurs d'établissement scolaire et chefs de service – a permis de porter un regard large sur le sujet et de répondre à tout type de questions. Ce groupe a suivi les travaux réalisés dans treize groupes de branches de la maturité professionnelle, chargés de rédiger la partie commune à toute la Romandie.

Ces groupes de branches étaient constitués pour l'essentiel d'enseignants et de doyens. A quelques exceptions près, chaque canton a délégué une personne par groupe de branche, en priorité des enseignants ayant déjà collaboré aux travaux de rédaction du PER-MP pour éviter de « réinventer la roue ».

La direction régionale romande de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) a délégué un expert de la maturité professionnelle qui a supervisé la rédaction de la partie commune et coordonné l'ensemble des travaux des groupes de branche en s'assurant de la parfaite conformité du PER-MP avec le PEC MP et en harmonisant l'ensemble des documents finaux.

Construction du PER-MP

La partie *commune* consiste en un plan d'études spécifique pour chaque filière de formation, structuré selon le modèle du PEC MP (objectifs généraux, compétences transdisciplinaires, domaines de formation et domaines partiels avec compétences spécifiques), faisant apparaître, pour la maturité intégrée et la maturité post-CFC :

- la répartition de la dotation horaire du domaine de formation sur chacun des domaines partiels ;
- la description du niveau de maîtrise des compétences spécifiques au moyen de mots-clés, en intégrant le Travail interdisciplinaire dans les branches de tous les domaines d'enseignement (TIB) et en précisant les contenus de formation lorsque cela est nécessaire ;
- l'ordre dans lequel les domaines partiels et les compétences doivent être acquis et évalués ;

- des recommandations sur l'évaluation des prestations des élèves (sur le type et le nombre d'évaluations, la pondération, le barème, le concept de la discipline, etc.) ;
- des propositions/recommandations sur les manuels d'enseignement et/ou les ouvrages de référence, pour l'enseignant et pour les élèves ;
- dans chaque branche, un catalogue des compétences transversales et transdisciplinaires en vue d'une utilisation éventuelle dans le cadre du TIB (cette partie est du ressort de chaque école).

La partie *spécifique* correspond à la partie modifiable du PER-MP, mais dans le respect d'un certain cadre, puisque chaque établissement (ou canton) devra obligatoirement présenter :

- la description de la structuration par semestre des heures d'enseignement (pour les filières autres que post-CFC à temps plein), en tenant compte des branches dont l'examen final est anticipé ;
- la réglementation détaillée en relation avec le TIB et avec le Travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP) ;
- la réglementation, le cas échéant, relative à la maturité professionnelle multilingue ;
- les directives de l'école (ou cantonales) sur les évaluations des prestations des élèves ;
- les ouvrages de référence ou supports de cours utilisés par les enseignants et les élèves ;
- les dispositions concernant les procédures de qualification (pouvant se limiter à un renvoi aux prescriptions cantonales sur la maturité professionnelle, en particulier l'indication des branches dont l'examen final est anticipé ou pour lesquelles des certificats externes sont pris en considération).

Support

Considérant la taille imposante du PER-MP (plus de 300 pages) et le fait que la plupart des écoles professionnelles n'offrent généralement pas toutes les *orientations*, le GT « Maturité professionnelle » a proposé de présenter le document sous forme numérique sur un site Web (www.per-mp.ch). Son utilisation devrait en être facilitée, laissant la possibilité d'imprimer la partie utile à chaque utilisateur, qu'il soit enseignant, doyen, directeur ou qu'il fasse partie du grand public (patron d'entreprise, formateur, apprenti, parent d'apprenti...).

Suivi du PER-MP

L'Assemblée plénière de la CIIP (AP-CIIP) a officiellement adopté le PER-MP le 18 septembre 2014.

Les membres de l'AP-CIIP ont pris les dispositions au sein de leur canton pour préparer les compléments correspondant à la partie spécifique, permettant de présenter au SEFRI la demande de reconnaissance de leurs établissements et filières de formation.

La conférence latine de l'enseignement postobligatoire – CLPO

Cette conférence de chefs de service latins traite de l'ensemble des problématiques relevant du secondaire II, formation générale et formation professionnelle, ainsi que du degré tertiaire B (hors HES et universités) et de la formation continue à des fins professionnelles. Dans le cadre de commissions et de groupes de travail qui lui sont rattachés, la CLPO mène divers travaux de coordination intercantonale et développe des instruments d'harmonisation des pratiques pour des problématiques les plus diverses (validation des acquis, maturités professionnelles et spécialisées, classes intercantionales, etc.).



La CLPO et le GT « Maturité professionnelle » en particulier sont chargés d'accompagner le PER-MP durant les trois ou quatre années suivant son entrée en vigueur. Il est notamment prévu qu'une évaluation qualitative soit réalisée afin de permettre aux différents acteurs impliqués de se prononcer sur la mise en œuvre du PER-MP et par la suite d'apporter les adaptations nécessaires dans le but d'améliorer encore son opérationnalisation.

Anne Froidevaux
journaliste scientifique
IRDP

Jean-Pascal Mougin
responsable du domaine
postobligatoire, CIIP

 [Consultez les publications et références concernant la maturité professionnelle dans la bibliographie sélective en ligne](#)

La maturité professionnelle évaluée: une bonne préparation aux études

Une évaluation de l'aptitude aux études des jeunes adultes titulaires d'une maturité professionnelle a été mandatée par la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP). Cette étude a consisté en l'analyse, d'une part, de données de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et, d'autre part, de questionnaires en ligne soumis à des étudiants ainsi qu'à des responsables de filières hautes écoles spécialisées HES. Les résultats ont été publiés en 2014.

Cette évaluation a notamment permis de mettre en évidence un certain nombre d'évolutions, comme la progression du taux de maturité professionnelle ou l'augmentation de la proportion de femmes détentrices du certificat. Les données ont également montré que la maturité professionnelle est la voie d'accès principale vers les HES, même si les chiffres varient d'une filière à une autre. On y voit encore que « seuls » 58 % des détenteurs d'une maturité professionnelle entreprennent des études, ce qui s'explique par le fait que ce certificat confère également des qualifications professionnelles et facilite un accès direct au monde du travail. Globalement, les chiffres montrent que les étudiants porteurs d'une maturité professionnelle réussissent bien, puisque 88 % d'entre eux terminent avec succès leur première année en HES. Les réponses aux questionnaires ont d'ailleurs révélé, entre autres, qu'une majorité d'étudiants s'estime globalement bien préparée aux études supérieures, bien que ce sentiment soit plus nuancé dans certaines branches.

L'analyse de ces résultats par les différents partenaires de la formation professionnelle doit contribuer à la consolidation et à la promotion de la maturité professionnelle.

Pour plus de détails sur les résultats de cette évaluation :

CDIP. (2014). [La maturité professionnelle: une bonne préparation aux études. Résultats d'une évaluation de l'aptitude aux études](#). In *Education.ch*, pp. 3-5.

Le rapport est disponible sur le site de la [CSFP](#).